

CONDITIONS ET POSSIBILITÉS D'ACTION DU SERVICE FORESTIER dans le Département de la Moselle

Indice bibliographique : 9 (44.38)

En dehors de son rôle d'administrateur des forêts soumises, le service forestier exerce une action sur les propriétés privées; il a entre autres à informer les particuliers de possibilités de subvention, à les guider dans les reboisements et le choix du mode de traitement.

Les conditions et les possibilités de cette action ont été étudiées pour différentes régions dans des rapports que nous publierons successivement. Nous respectons la règle d'anonymat que leur auteur s'est imposée.

I. — CONDITIONS DE MILIEU

Sans entrer dans des détails qui ne pourraient qu'obscurcir inutilement une vue d'ensemble, ni descendre à des subdivisions trop souvent maintenues par attachement traditionnel à l'histoire ou à la géologie, mais en fait dépourvues d'intérêt actuel et pratique, les 625.000 hectares du département de la Moselle peuvent, pour l'activité forestière, se répartir en quatre *régions naturelles*:

- 1) Au centre, le plateau lorrain, 505.000 ha, soit 81 %.
- 2) A l'Est, la montagne vosgienne, 60.000 ha, soit 9,5 %.
- 3) A l'Ouest, le Pays Haut 20.000 ha, soit 3 %.
- 4) Sillonnant tout le plateau lorrain et le séparant toujours nettement de l'ouest, par endroits et insensiblement seulement de l'est, les alluvions, modernes surtout, anciennes éventuellement, des fonds des principales vallées (Moselle, Nied, Seille, Sarre, et leurs principaux affluents), ainsi que leurs dépendances 40.000 ha, soit 6,5 %.

1) Compris entre 250 et près de 430 mètres d'altitude (le point culminant se trouvant dans le nord de sa partie centrale), le *plateau lorrain* est constitué essentiellement d'une alternance assez confuse de molles et simples ondulations et de plaines plus ou moins horizontales, dépourvues les unes et les autres de tout pittoresque. Sauf sur certaines crêtes, les terres sont généralement lourdes, compactes, et n'ont été mises et maintenues en valeur par la

culture agricole qu'au prix d'anciens défrichements et d'efforts permanents ; seules les stations les moins favorables ont été laissées à la forêt, futaies feuillues ou taillis sous-futaie pour une bonne part transformés ou très évolués. Assez régulièrement répartie et, dans l'ensemble, à peu près également domaniale et communale, et beaucoup moins abondamment entre les mains de particuliers, la forêt constitue la seule parure, très exceptionnellement extensible, de cette région. Sans coupure de haies, le plus souvent sans autres arbres que, près des villages, des vergers de mirabelliers qui sont au pays lorrain ce que l'olivier est à la Provence, ce paysage aux grandes étendues monotones abonde en horizons extrêmement « désencombrés » qu'avec Barrès on peut trouver propices à la méditation, et qui ne le sont certainement pas à la gaieté !

2) Séparée en deux par la protubérance occidentale, et en fait lorraine, du département du Bas-Rhin, la *montagne vosgienne*, se raccordant en somme insensiblement au plateau lorrain vers 300 à 350 mètres d'altitude, et présentant déjà certains caractères alsaciens, comprend deux parties sensiblement égales.

a) Au Sud, *l'ancien pays de Dabo*, triangle à base sud, appartenant aux Vosges moyennes et culminant à 980 mètres en chiffres ronds.

b) Au Nord, la partie orientale et boisée de *l'ancien pays de Bitche*, rectangle dépendant des Basses-Vosges et ne dépassant pas 520 mètres d'altitude. La partie occidentale, et peu boisée, du pays de Bitche, est nettement différente et appartient en fait au plateau lorrain ; la petite ville de Bitche se trouve dans la partie boisée, près de la limite de ces deux contrées géographiquement bien distinctes, que seule a pu confondre une histoire déjà ancienne.

Cette montagne vosgienne est une région gréseuse, essentiellement forestière, puisqu'elle est boisée à 65 % au moins. La forêt y est constituée par des futaies, surtout résineuses, accessoirement feuillues, en majorité domaniales. La prédominance forestière s'oppose en fait à toute extension importante du boisement, les prairies et les quelques cultures étant productives et nécessaires à la subsistance de la population.

3) Entre 300 et 430 mètres d'altitude, le *Pays Haut* est dans l'ensemble un plateau calcaire jurassique assez superficiel, dont la forêt couvre les parties les moins bonnes et comporte, à côté de belles futaies feuillues domaniales, une relativement forte proportion de taillis-sous-futaie encore assez peu évolués vers la futaie. Cette région, que seule la frontière artificielle de 1871 différencie de son prolongement en Meurthe-et-Moselle, est creusée de quelques vallées trop étroites et trop profondes pour donner lieu à différenciation spéciale.

4) Les *fonds de vallées et leurs dépendances*, entre 150 et 250 mètres d'altitude, sont occupés, sur une largeur variable, par des

limons sablo-argileux, toujours assez frais, extrêmement favorables aux peupliers — dont il existe de beaux mais petits massifs — partout où les eaux ne sont pas trop stagnantes. A cette région se rattache la majorité de ce qu'on appelle parfois la région des étangs, sur le plateau lorrain; par contre doit en être exclue la presque totalité des plus ou moins nombreuses vallées de la région montagneuse vosgienne (pays de Bitche surtout).

Le *climat* est, dans l'ensemble, déjà continental, et caractérisé par de grands et assez rapides écarts de température autour d'une moyenne générale de 8°, par la fréquence sinon même la régularité des gelées tardives et le risque de vents desséchants au printemps, par des hivers assez longs mais plutôt à ciel gris et sans couleur qu'à température vraiment basse, par des précipitations moyennes annuelles d'environ 750 m/m et un maximum en été, à la suite d'orages. L'indice d'aridité serait ainsi dans l'ensemble d'environ 41, donc très favorable à la végétation forestière mais probablement insuffisant pour le sapin.

Toutefois, de très sensibles variations existent autour de ces moyennes très générales, et les climats locaux sont assez nombreux. Entre autres exemples, on peut citer: les environs de Metz, nettement plus secs (650 m/m d'eau en moyenne), plus chauds (bonne végétation du platane), et plus ensoleillés (prospérité de la vigne) que le pays haut; le nord du plateau lorrain, qui reçoit 800 à 1.000 m/m d'eau et présente des étendues assez appréciables de sapinière qui se perpétue; le pays de Bitche, qui par la longueur de l'hiver et le retard du départ de la végétation, mérite son ancien surnom de Sibérie de la Lorraine; le pays de Dabo, qui recevant un mètre à un mètre et demi d'eau par an, est en plein climat vosgien et en plein domaine du sapin. Les particularités climatiques des diverses parties du département sont donc assez accentuées localement pour entraîner des différences sensibles en matière de boisement et de reboisement.

La *population* du département atteint la densité extrêmement forte de 100 habitants au kilomètre carré. Mais cette moyenne très générale ne doit pas faire illusion du point de vue forestier, car il y rentre la très grosse proportion de 13 % d'étrangers employés uniquement dans les mines et les usines et contribuant à réduire à 47 % le pourcentage de la population rurale (c'est-à-dire de population groupée dans des communes de moins de 2.000 habitants au chef-lieu). Encore faut-il ajouter qu'en de nombreuses campagnes la majeure ou sinon une forte partie de la population, de plus en plus attirée et recherchée souvent au loin par l'industrie est en fait perdue pour les champs et la forêt: rurale d'habitation, elle ne l'est plus d'occupation.

Il faut donc compter qu'en réalité la population forestière utile

et utilisable est assez loin en-dessous d'une moyenne générale de 50 habitants au kilomètre carré; elle descend à beaucoup moins dans les régions précisément les plus boisées, où le manque de main-d'œuvre se fait souvent nettement sentir pour les exploitations et les travaux en forêt. Malgré une apparence arithmétique satisfaisante, la pénurie d'hommes se constate donc réellement, en matière forestière ici — comme en beaucoup trop de départements français.

L'esprit forestier existe du moins, et très développé, à la campagne. De même que le marin sait ce qu'est la mer, de même le Lorrain a une connaissance pratique et intuitive, généralement très satisfaisante de la forêt, qui est sa mer à lui. Jointe aux qualités de travail et d'obstination qu'ont forgées une terre assez difficile, un climat assez sévère, bref des conditions générales d'existence assez dures, cette mentalité forestière est, dans l'ensemble, très favorable aux améliorations et extensions forestières. La population de la montagne présente une accentuation de ces caractères forestiers.

II. — FORÊTS

Sans y comprendre les quelque 1940 hectares de forêts domaniales et communales situées dans le département du Bas-Rhin, au contact du pays de Dabo, la *surface totale* des forêts du département de la Moselle est en chiffres ronds de 157.000 hectares, soit un taux de reboisement de 25 %.

On peut noter que les forêts domaniales, d'une étendue totale de 78.000 hectares en chiffres ronds, représentent le maximum de forêts de l'Etat de tous les départements français.

1) Les *Forêts particulières*, sur lesquelles aucune enquête détaillée n'avait été faite avant 1945, couvrent une *surface totale* évaluée à 34.000 hectares en chiffres ronds, soit un peu plus de 22 % de la surface boisée du département.

Il semble toutefois que ce total officiel soit un peu inférieur à la réalité. Les statistiques forestières d'il y a une quinzaine d'années enregistraient en effet, répartie par cantonnement, une surface de 37.000 hectares en chiffres ronds, qui ne paraît pas avoir, dans l'intervalle, pu diminuer de 3.000 hectares par défrichements ou par acquisition des communes ou de l'Etat, et qui au contraire, a pu s'augmenter très faiblement par reboisements. D'autre part, la surface totale des bois particuliers de moins de 10 hectares n'a-t-elle pas été récemment négligée ou sous-estimée faute de moyens suffisants d'investigation ?

2) On manque de renseignements suffisamment précis et il serait désirable qu'on fût mieux documenté en ce qui concerne la *proportion des essences*, les *modes de traitement* et les *rendements normaux* des forêts particulières. Il semble cependant permis d'admettre comme provisoirement vraisemblables, notamment par com-

paraison avec les forêts domaniales et communales — au contraire bien connues — les approximations très générales suivantes :

— Chêne 50 %, hêtre et charme 30 %, sapin 10 %, pins 5 %, épicéa 5 %.

— Taillis sous futaie 65 %, futaie jardinée 25 %, futaie régulière 5 %, taillis sous futaie en conversion 5 %.

— Rendement moyen annuel en bois fort de 2 mc 5 par hectare, dont 25 % de bois d'œuvre.

3) D'après des statistiques sommaires, mais assez récentes, les forêts particulières se répartiraient d'une façon générale par *importance relative des surfaces*, et en chiffres ronds, entre :

— 20 % à des propriétaires de grandes forêts (plusieurs centaines d'hectares).

— 60 % à des propriétaires de forêts de moyenne étendue.

— 20 % à des propriétaires de petites forêts (moins de 10 hectares).

4) *Dans l'ensemble* ces forêts sont justiciables d'améliorations en rapport certes avec leur constitution, mais liées aussi à leur étendue. Il y a en effet lieu, à cet égard, de répartir les forêts particulières en trois groupes, non strictement délimités du reste, mais correspondant à différents modes de mise en valeur, qui influent sur la nature et l'exécution des améliorations à leur apporter.

a) Les grandes forêts particulières, qui ont plusieurs centaines d'hectares, avoisinent plus ou moins et même dépassent largement un millier d'hectares, et qui comprennent environ 20 % de l'étendue totale, sont soumises à des aménagements et traitements réguliers, soit de futaie soit de taillis-sous-futaie. Leurs propriétaires souvent éloignés des lieux — où ils ne viennent qu'occasionnellement — les considèrent autant, sinon plus, comme des sources de revenus que comme des productrices de bois ; leur exploitation, plus d'une fois basée davantage sur des raisons financières que sylvicoles, peut donc être sujette à certains aléas, dépendant des circonstances économiques.

b) Les forêts de moyenne étendue, sur environ 60 % de la surface totale, sont surtout entre les mains de propriétaires terriens que les connaissent et les voient d'assez près, en utilisent une petite partie des produits, vendent le surplus, et sont directement intéressés à leur maintien en bon état et à leur amélioration. Elles sont pour la plupart traitées en taillis sous futaie, plus ou moins riches en réserves, et dont certains sont enrésinés dans des proportions et conditions variables ; une minorité comporte des futaies, surtout résineuses. Le sens forestier de leurs propriétaires et leur constitution dominante en taillis-sous-futaie les rend, dans l'ensemble, spécialement dignes d'attention en ce qui concerne leur amélioration.

c) Quant aux petites forêts, soit 20 % environ de l'étendue totale elles sont presque exclusivement possédées par de petits paysans qui les exploitent à peu près uniquement pour leurs propres besoins, et les traitent surtout par une sorte de jardinage empirique certes, mais bien adapté à leur constitution et, dans l'ensemble, tout à fait rationnel. Sur la majorité du plateau lorrain, une bonne partie de la production est, plus encore que pour les deux autres catégories de forêts, constituée par le « piquet de parc » ; c'est un morceau allongé de quartier — de chêne essentiellement — servant à fixer la clôture de fils de fer qui entoure les « parcs » ou pâturages clos dans lesquels est enfermé le bétail. Depuis une soixantaine d'années, ces « parcs », anciennes pièces de labour mises en herbe, sont une caractéristique du plateau lorrain et ne peuvent être omis dans ce paysage spécial que ne coupe ainsi ni la haie ni le fossé qu'on rencontre si souvent en d'autres contrées françaises.

D'une façon générale, ces petits bois, résineux ou feuillus, ou mélangés, sont un accessoire de l'exploitation agricole, et, comme tels, personnellement et fréquemment parcourus avec amour et attention par leurs propriétaires, qui les connaissent comme leurs champs, les traitent en forestiers, d'après des considérations surtout culturelles et à l'exclusion à peu près complète de toute idée de spéculation. La constatation d'un véritable esprit forestier, la découverte inattendue, et exceptionnelle assurément, d'heureuses et parfois déjà anciennes introductions étrangères (Douglas, par exemple), la discussion toujours simple et intéressante avec leurs modestes mais avisés propriétaires ne peuvent que réjouir un professionnel et l'amener à vérifier la parole de Montesquieu : « J'aime les paysans, ils ne sont pas assez savants pour raisonner de travers ».

Dans l'ensemble, ces petites forêts particulières ne sont, étant données leur faible étendue, leur utilisation domestique, et leur très satisfaisante mise en valeur, pratiquement et individuellement justiciables d'aucune amélioration culturelle. Il en est tout autrement en ce qui concerne leur *dispersion*. Car leur morcellement est souvent extrême. Les communes abondent, aussi bien sur le plateau lorrain que dans la montagne mosgienne, où tel canton de bois particuliers, constituant bloc continu et qu'on pourrait supposer possédé par quelques propriétaires par morceaux de moins de moins de 10 hectares, est en réalité divisé en une multitude de fragments d'environ un demi-hectare par propriétaire, ce demi-hectare se composant lui-même d'une autre multitude de petites parcelles, distinctes et séparées, en languettes allongées de 5, 10, 20, 30 ares ; le plus gros propriétaire forestier de la commune, possédant moins de 5 hectares, les a répartis en cinq ou six cantons disséminés entre les divers points du territoire, et en une trentaine de parcelles, enchevêtrées avec celles des voisins, et dont il con-

naît les limites ! *Un remembrement*, une association s'imposent pour mettre fin à cette pulvérisation inimaginable par qui ne l'a pas touchée du doigt.

5) En fait, pour le moment et d'une façon générale du moins, on est donc pratiquement amené à envisager principalement, sinon exclusivement, *l'amélioration de la masse des bois de moyenne étendue*, qui dans l'ensemble constituent plus de la moitié des forêts particulières du département, sont pour plus de la moitié traitées en taillis-sous-futaie, et avec plus de la moitié de chêne dans la réserve. Le problème le plus fréquent est donc celui de l'amélioration de taillis-sous-futaie à base de chêne, et ce, sur une surface totale de l'ordre approximatif de 15.000 à 20.000 hectares.

a) La question de *l'essence* est à préciser tout d'abord non par subtilité botanique, mais à des fins pratiques. La nature du sol inciterait à penser à priori qu'il s'agit à peu près uniquement de *chêne pédonculé sur le plateau lorrain, de chêne rouvre dans la montagne vosgienne et le Pays Haut*. En fait, l'examen attentif sur le terrain, une année de glandée notamment (ce fut le cas en 1948), montre que cette notion un peu théorique et assez schématique de la localisation du pédonculé et du rouvre doit pratiquement être révisée : la présence de pédonculé est en effet assez fréquente sur certains placages plus ou moins argileux recouvrant le bajocien et le bathonien du *pays haut*, de même que sur les stations assez fraîches du grès vosgien du pays de Bitche ; inversement, on trouve *du rouvre* en plus d'un point du plateau lorrain.

Cette constatation et les possibilités d'hybridation entre les deux espèces amènent, pour la pratique de l'extension artificielle du chêne, à considérer jusqu'à plus ample informé comme imprudente l'introduction de glands quelconques et venant on ne sait d'où, et à recommander la récolte directe, sur place même ou dans des conditions de terrain très comparables, de glands issus de chênes que leur végétation, leur forme et la qualité de leur bois auront fait sélectionner comme dignes d'extension.

Généralement, les taillis-sous-futaie *en question* sont, en ce qui concerne leur constitution, assez riches en réserves bien choisies ; bon nombre sont en réalité plutôt des futaies sur taillis. Le département de la Moselle, où toute augmentation de nombre et de valeur des réserves est d'ailleurs recommandée, fait à cet égard bien meilleure impression, dans l'ensemble, que certains de ses voisins.

Cette différence, frappante au premier coup d'œil et parfois dès le franchissement de la limite départementale, tient sans doute à l'influence indirecte et à l'exemple prolongé des forêts soumises au régime forestier. La proportion des surfaces aménagées en futaie dans les forêts soumises au régime forestier du département de la Moselle était en automne 1939 de :

— 98 % pour les forêts domaniales.

- 45 % pour les forêts communales (au lieu de 25 % six ans avant).
- 78 % pour l'ensemble des forêts soumises au régime forestier.

La comparaison de ces chiffres avec ceux de 80 à 90 % de taillis au contraire (sous futaie ou même simple) pour le total des forêts soumises au régime forestier de chacun des départements des Ardennes, de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, suffisamment comparables à la Moselle pour le sol et le climat, précise l'impression générale très nette que donne la reconnaissance, sur le terrain, de l'ensemble des forêts soumises des quatre départements. Ces deux constatations entraînent des différences correspondantes de rendement en matière, de proportion de bois d'œuvre (près de moitié en Moselle, moins du quart ou du tiers ailleurs), et de rendement en argent. Les unes et les autres montrent l'étendue de la transformation profonde et essentielle que, dans l'intérêt général et hors de tout parti pris, il est absolument nécessaire d'imposer dès maintenant et de réaliser progressivement certes, mais sans interruption ni hésitation dans les départements voisins de la Moselle qui viennent d'être cités, en vue d'un rendement plus élevé et de meilleure qualité. La nécessité de cette évolution dans le domaine soumis n'est du reste pas limitée à ces trois départements du Nord-Est, et comme en Moselle, toute amélioration dans le domaine soumis est appelée à faire tache d'huile chez les particuliers.

Mais, parallèlement à cette amélioration forcément lente d'aménagement, une *amélioration de traitement*, immédiatement réalisable, doit intervenir aujourd'hui. Il faut en effet tenir compte du développement relativement récent, toujours plus étendu, et apparemment appelé à croître encore à l'avenir, qu'ont pris l'industrie du tranchage et du déroulage, l'emploi des bois de placage et la considérable supériorité de valeur des billes de gros diamètre, de choix et sans nœuds — notamment de chêne — par rapport aux bois de plus petit calibre et de qualité ordinaire ou courante.

Une telle pratique du taillis-sous-futaie, que quantité de forestiers français ont connue et appliquée autrefois, et où beaucoup persistent encore maintenant, n'est, aujourd'hui, plus soutenable.

Aussi faut-il louer sans réserve le service forestier mosellan, peu d'années après le travail de réinstallation et de réorganisation du service forestier français en Moselle, d'avoir eu l'intelligence de concevoir, pris l'initiative de préconiser et pleinement réussi à faire réaliser une amélioration très simple, mais considérable, consistant essentiellement à substituer aux opérations de taillis-sous-futaie du passé des opérations d'éclaircie effectuées sur plusieurs coupes voisines de taillis à la fois, et basées sur les principes suivants. Dans les cépées et le sous-bois, enlèvement uniquement des perches dominantes, de valeur commerciale, généralement les plus

grosses et susceptibles de gêner la cime des réserves de chêne ; maintien sur pied, au contraire, de tout ce qui n'est ni marchand, ni nuisible, de façon à conserver auprès du fût des réserves un entourage s'opposant à la production de gourmands. Dans la réserve, extraction des seuls sujets trop serrés ou dépérissants. Abandon tel quel, sur le parterre de la coupe, de tout le bois de trop faible diamètre pour être vendable, résultant des deux coupes ci-dessus : ce menu bois se décompose naturellement sur place au bout de peu d'années et fertilise le sol au lieu de disparaître, artificiellement comme autrefois, en fumée. Le sol reste toujours couvert. Appliquée sans aucune difficulté à toutes celles des forêts communales qui étaient encore en taillis-sous-futaie, expliquée sur place aux propriétaires particuliers intéressés, cette méthode, liée à un retour des exploitations tous les 5 à 8 ans sur le même point, est extrêmement recommandable, supprime tous les inconvénients actuels des taillis-sous-futaie, et achemine progressivement ceux-ci vers la futaie.

6) S'il s'agit de forêts feuillues assez maigres et dont le chêne n'est pas le principal produit, l'amélioration à envisager est l'*enrêsinement*.

Celui-ci est déjà réalisé en certains points, mais sans que se manifestent programme d'ensemble, exécution méthodique et résultats importants ; en outre, et probablement par raison de facilité de même que sous l'influence allemande, la prédominance de l'épicéa paraît trop exclusive. Il semble que l'étendue totale justiciable de cette amélioration puisse être évaluée de façon très sommaire à environ 5.000 hectares. Cette surface est donc fort inférieure à celle des transformations de taillis, mais demeure néanmoins assez importante pour justifier l'attention et l'intervention directrices du service forestier.

Suivant les stations, l'essence recommandable sera l'épicéa, le pin sylvestre, le pin noir, le sapin, le mélèze, déjà représentés plus ou moins abondamment et dont l'examen peut dès maintenant donner d'utiles enseignements locaux. Mais il y aura lieu de diminuer la prépondérance générale de l'épicéa, de recourir plus largement au sapin de Douglas, et d'essayer le sapin de Vancouver. Le premier de ces deux exotiques est beaucoup trop exceptionnel ; il se signale sans exception par une considérable supériorité d'accroissement sur tous les résineux environnants, par l'absence complète de dépérissement qui a amené la disparition d'un certain nombre d'épicéas à la suite des dernières années sèches en plusieurs points du département, et enfin dans les bois mitraillés en 1939-1940 ou en 1944-1945 — par une remarquable résistance aux blessures des projectiles, qui chez lui se referment sans perte apparente de vitalité alors qu'elles entraînent très souvent la mort des autres résineux. Quant au sapin de Vancouver, son incontestable succès en certains points

d'autres départements lorrains comparables est en faveur de son introduction étendue en Moselle.

III. — TERRAINS INCULTES

1) La statistique agricole la plus récemment publiée (1946) attribue aux terrains incultes une *étendue totale* de 58.000 hectares en chiffres ronds, soit 9 % de la surface du département. Mais cette évaluation comporte certainement une majoration exceptionnelle et temporaire due à une très forte proportion de terrains agricoles dévastés ou abandonnés du fait de la dernière guerre, et qui n'ont pas encore pu être remis en culture; c'est ainsi que le chiffre de 1946 est inférieur de près des trois quarts à celui indiqué en 1945 et qu'il paraît appelé à décroître encore, et très rapidement, pour s'arrêter très probablement à son niveau d'avant-guerre. Celui-ci était d'environ 6.000 hectares, soit à peine 1 % de la surface totale du département: c'est sur cette situation normale du temps de paix, en rapport avec un fort peuplement humain et avec une mentalité forestière développée, qu'il est raisonnable de se baser.

D'une façon générale, ces terrains incultes sont d'ailleurs très diversement répartis. A peu près insignifiants dans toute la montagne vosgienne, ils se bornent, sur le plateau lorrain et dans le pays haut, soit, surtout aux calcaires superficiels qui marquent les crêtes et le sommet de leurs versants — y compris d'anciennes vignes abandonnées — soit, secondairement, aux marnes trop compactes ou trop éloignées des villages pour être d'une culture rémunératrice. Ils comprennent donc, grosso modo, deux natures opposées de sol: des pierrailles plus ou moins arides, des terres plus ou moins lourdes.

2) Aucune évaluation assez précise n'existe actuellement de leur *surface boisable*, et de façon à la fois rentable et non nuisible à une autre utilisation présente (libre parcours du troupeau communal, de moutons ou de porcs, par exemple). Avant la guerre, une enquête assez détaillée, faite en ce sens par le service forestier avait conduit à un total d'environ 1.500 hectares.

Admettant qu'aient aujourd'hui pu disparaître en partie certaines des raisons s'opposant avant guerre au boisement utile (insuffisance de rentabilité forestière, insuffisance du maigre parti non forestier tiré de ces friches), il semble qu'on puisse porter à 3.000 hectares, mais sans doute guère plus, la surface économiquement justifiable de boisement actuel. C'est plus faible, plus coûteux, plus aléatoire que les améliorations de boisements existants. En définitive, le reboisement, le boisement neuf paraissent donc ici accessibles. L'abondance des pépinières du domaine soumis s'ajoute à ce fait pour amener à considérer actuellement comme superflue la création d'une pépinière spéciale au service de la forêt privée.

3) En ce qui concerne les *essences à employer*, les pierrailles arides se prêtent surtout au *pin noir*; il présente souvent une très belle forme et peut constituer de très satisfaisants hauts-perchis d'apparence parfois quasi-montagnarde, mais malheureusement trop purs et où l'introduction d'un feuillu (hêtre) serait désirable pour la durée de la forêt: cette association semble à réaliser systématiquement dans les peuplements à créer; il y aurait lieu, également, de faire appel à des arbres du type *Laricio de Corse* ou de Calabre, dont certains sujets âgés et très remarquables existent çà et là chez des particuliers. Le *Cèdre de l'Atlas*, dont quelques très beaux et vieux sujets ont bien supporté les derniers gros hivers, est susceptible d'emploi dans les vignobles abandonnés, aux expositions ensoleillées de la vallée de la Moselle. Certaines constatations pourraient enfin inciter à l'essai prudent et exceptionnel d'*Abies Cephalonica* sur les versants calcaires les plus chauds.

Les terres lourdes paraissent justiciables d'introduction de *Thuja Gigantea* — sous coupe d'abri — et de *Tsuga Heterophylla*.

Le Douglas, l'*Abies Grandis* sont à conseiller partout où le sol n'est pas trop sec. Il en est de même, mais à l'exclusion des stations trop humides, du *mélèze d'Europe*, qui, dans toutes les régions naturelles, s'est montré excellent pour l'amélioration de nombreux peuplements feuillus: la supériorité de son accroissement par rapport à toutes les essences autres que franchement exotiques permet une avantageuse réalisation avec un bois d'excellente qualité, bien avant le surplus du peuplement au-dessus duquel il pointe sans lui nuire. La reconnaissance détaillée et l'examen attentif des assez nombreux exotiques introduits un peu partout, surtout et à tort par pieds isolés, en divers points du département, principalement entre 1871 et 1918, n'amènent finalement à retenir pour la pratique forestière que le très petit nombre d'espèces ci-dessus énumérées.

IV. — PEUPLIERS

1) La statistique agricole évalue à 250 hectares la *surface totale des plantations existantes*. Ce chiffre qu'une vue générale permet de considérer comme correspondant à la réalité est extrêmement faible, surtout par rapport à celui de 40.000 hectares de terrains d'alluvions capables de porter utilement des peupliers. En fait, il n'existe de peupleraies véritables que dans la vallée de la Moselle; partout ailleurs, sauf exceptions de nombre négligeable et d'étendue très restreinte, on ne voit que des alignements, le plus souvent simples, presque toujours trop courts. Manifestement, à part les vallées montagneuses, dont les fonds conviennent en général mieux à l'épicéa ou à l'aune glutineux, les possibilités existantes sont insuffisamment mises en valeur par les particuliers.

2) Une évaluation des *surfaces susceptibles d'être plantées* est

actuellement impossible, car la question n'est pas encore suffisamment étudiée ou plutôt a été trop complètement négligée pour qu'on soit en mesure d'avancer des chiffres au moins approximativement dignes de foi. Sur 40.000 hectares de stations favorables, plusieurs centaines, un millier peut-être semblent-ils représenter une présomption non exagérée ? Cet ordre de grandeur très provisoire paraît d'autant plus admissible a priori que la plantation d'une ou deux rangées paraît devoir être fréquente et qu'indépendamment des fonds de vallées, qui sont évidemment les premiers à attirer l'attention mais nécessiteront par endroits des assainissements préalables, une autre disponibilité existe, et sans sujétion, comme dans les Ardennes, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle ; ce sont les affleurements marneux qui se développent horizontalement au flanc de la plupart des grandes vallées et qui, dans ce département comme dans les autres, y constituent une excellente station à peupliers, déjà en partie mais encore trop faiblement utilisée deci delà par des alignements suivant une courbe de niveau.

Les particuliers pourraient très avantageusement et fructueusement remédier par des plantations de peuplier au « désencombrement » classique de bien des paysages lorrains, ne serait-ce que par l'entourage d'assez nombreux « parcs » à bétail. De son côté, sortant des forêts qu'il connaît bien, le service forestier trouvera là un nouveau champ d'action, à peu près vierge, dont l'intérêt l'emporte certainement sur celui de boisements neufs, et qui viedra ainsi aussitôt après l'amélioration des boisements existants.

C'est donc en ce sens qu'il est jugé utile d'orienter actuellement les efforts et recherches du service de la forêt privée.

3) Les *types* usités et à employer donnent lieu aux observations suivantes.

Les longs alignements de peuplier pyramidal qui, il y a 40 à 50 ans, bordaient des deux côtés quantités de grandes routes d'une partie de la Lorraine, ont aujourd'hui à peu près complètement disparu, fort heureusement du reste. Mais, on peut regretter que, le plus souvent, rien du même genre ou de mieux ne les ait remplacés. Dans l'ensemble du département de la Moselle, le peuplier d'Italie n'existe plus que deci delà, à l'état de sujets isolés ou de très brefs alignements, derniers témoins d'un passé qu'on ne reverra certainement plus.

Le peuplier blanc, *le grisard* et — en dehors des places fraîches de certaines forêts — le *tremble* isolé n'ont pas été remarqués de façon appréciable. Abstraction faite de rares gros *peupliers noirs* peu sélectionnés, — vestiges eux aussi d'une époque révolue, — ce qui se rencontre un peu partout est un mélange ou une juxtaposition, très acceptables, de types satisfaisants, et manifestement cultivés, qui tantôt se rattachent au *régénéré* assez fastigié tantôt sont plus ou moins purement des *robustae*. On retrouve ainsi les descen-

dances, directes ou non, de deux créations d'un pépiniériste messin dont les pieds-mères viennent seulement de disparaître (l'un en 1948, l'autre en 1949) : l'*Eugenei*, datant d'il y a un peu moins d'un siècle un quart ; le *Robusta*, qui a été mis en circulation depuis environ un demi-siècle. Il semble d'une part qu'on n'ait guère propagé d'autres types, et d'autre part, que ceux-ci aient donné satisfaction et suffissent provisoirement à assurer la sélection future.

Celle-ci devra s'exercer avec le plus grand soin, et ne pas négliger — par exemple — que certaines plantations d'origine commerciale locale, susceptibles d'être rattachées au *Robusta*, qui avaient un excellent aspect et donnaient toute satisfaction, à l'âge d'une quinzaine d'années au moment de la dernière déclaration de guerre, présentent aujourd'hui, sans doute à la suite du gros hiver 1940, une très forte proportion de gélivures qui déprécient considérablement leur valeur et mettent en question la propagation du type. Cette constatation sur le vif montre la nécessité d'études attentives et suffisamment prolongées.

Le département comporte 9 pépiniéristes particuliers disposant au total de 3 hectares de pépinières qui, avant la guerre, produisaient annuellement 250.000 sujets dont une bonne partie, dépassant les besoins mosellans, était envoyée dans d'autres départements. Cette production sera sans doute atteinte à nouveau dans quelques années.

**
